

L'Autre sujet de droit ou objet imaginaire ?

L'altérité à travers les paradoxes du statut de migrant

Mohamed-Chérif FERJANI *

L'oscillation imaginaire à laquelle est soumis l'Autre, entre le camp des "plus généreux" et celui des "moins généreux", l'expose à un certain nombre de paradoxes...

Pour en sortir, il convient de considérer l'Autre comme un être qui "a des droits qu'il faut respecter et des obligations qu'il doit remplir comme tout le monde, ni plus, ni moins !"

Si l'altérité est source de problèmes d'identité pour beaucoup de personnes — beaucoup plus qu'on pourrait le croire — elle l'est davantage pour le migrant qui la vit à travers son appartenance à deux espaces géographiques distincts, à deux sociétés ayant chacune son histoire, sa culture, son échelle de valeurs, etc... Il se sent simultanément dans la situation d'un membre étranger de deux entités, sinon opposées et hostiles l'une à l'autre, du moins différentes et séparées, ne serait-ce que dans l'espace. Par rapport à chacune, il est à la fois dedans et dehors, inclus et exclu, des deux côtés de la frontière entre NOUS et l'AUTRE. Il est à la croisée de deux regards opposés qui parfois essaient de le récupérer et d'en faire leur "cheval de Troie", parfois le rejettent et voient en lui une sorte de "cinquième colonne", un agent au service du camp adverse. Il sent peser sur lui tout le poids des images que les deux sociétés ont l'une de l'autre, toute la charge des contentieux et enjeux qui les opposent, en plus de ce qui est attaché à sa singularité ou au milieu spécifique auquel il appartient dans l'une ou/et dans l'autre société.

Le migrant en tant qu'autre de la société d'accueil

Pour la société d'accueil, quoi qu'il fasse, le migrant reste "l'étranger" avec tout ce que ce statut peut suggérer comme images contradictoires allant des formes les plus variées de la xénophobie, à la xénophilie sous ses aspects les plus divers, en passant par toute la panoplie des attitudes et des sentiments que peut susciter la présence chez soi, dans son territoire, de celui dont on pense — à tort ou à raison — qu'il n'est pas chez lui.

* GREMMO-CNRS, Université Lumière Lyon II

Ainsi, pour beaucoup, il est l'AUTRE qu'on peut ou qu'on doit, tolérer tant qu'il n'est pas de trop (au travail, à l'école, à l'hôpital, dans le bus, dans la ville, dans le paysage, voire dans le monde !). Quand les conditions deviennent difficiles — et par les temps qui courent, on a le sentiment qu'elles le sont tous les jours plus ! — il est "normal" qu'il cède la place aux "nationaux" de droit ou de "souche" : c'est-à-dire ceux qui le sont aux yeux de la loi ou ceux qui en ont, en plus, le faciès, l'odeur, l'origine, la "culture", "l'art et la manière", le "feeling", etc. ! C'est selon le degré de tolérance qui est toujours proportionnel au sentiment de bien-être et de sécurité matérielle ou/et morale. Plus on est mal dans sa peau, plus on a peur du lendemain, plus on a tendance à chercher des boucs émissaires et à élargir le cercle de l'exclusion. On commence par les "plus étrangers" et on finit par les plus proches chez lesquels on découvre des formes d'étrangeté "anormale" ! Dans tous les cas, lorsque les choses commencent à mal tourner, le migrant, selon son degré "d'étrangeté", est dans le premier lot de ceux qui sont ressentis comme étant de trop. Plus les difficultés sont grandes, plus il devient "insupportable" ! La manière de le lui faire sentir, la façon dont on en tire (ou de lui faire tirer) les conséquences, et ces conséquences elles-mêmes, varient selon sa propre attitude, selon la conjoncture, et selon la capacité de la société à contenir les sécrétions amères de ses malaises et de sa mal-vie. Le plus souvent — pour ne pas dire toujours, et pour garder un peu d'optimisme ! — l'amertume et la peine à supporter les difficultés, finissent par ronger les sentiments de générosité, d'hospitalité, de solidarité et d'humanisme. Le migrant voit fondre autour de lui le cercle de ses défenseurs et monter le flot de la xénophobie sous toutes ses formes.

Les plus généreux — qui, à l'exception d'une minorité d'"irréductibles" et d'"incorrigibles" "internationalistes" (désignés par leurs compatriotes comme étant le "parti de l'étranger", des adeptes du "melting pot", du "cosmopolitisme" et d'un "mondialisme dangereux pour les intérêts et la cohésion de la nation", etc.) le deviennent, hélas, de moins en moins — rappellent l'origine de la présence du migrant lorsqu'on est allé le chercher pour les besoins d'une économie en expansion et qui manquait de forces productives. Ils secouent, souvent vainement, la mémoire des leurs en invoquant la responsabilité de la colonisation et des politiques néocoloniales dans le phénomène migratoire. Ils attirent l'attention sur les réalités du "sous-développement" de son pays d'ori-

gine et en appellent à la nécessaire solidarité avec le tiers-monde dont il symbolise la présence au sein de la société riche et "développée". Ils prônent son intégration et insistent sur les avantages — passés, présents et éventuels, réels et potentiels — de sa présence. Certains mettent en avant son apport au renouvellement démographique (!) nécessaire à la garantie de "nos retraites" (1). D'autres y voient un éventuel pont avec son pays d'origine dont on pourrait faire un débouché — si possible exclusif — à "nos exportations" et à "nos entreprises" qui ont besoin de main d'oeuvre bon marché pour pouvoir soutenir la concurrence déloyale avec les pays asiatiques (encore un AUTRE qui n'a pas fini de susciter des craintes et des méfiances !). On parie sur le rôle d'"ambassadeur" que le migrant pourrait jouer auprès de son pays d'origine pour le rayonnement culturel, économique, politique, etc. de la société qui l'a "accepté" (2) : une sorte de "cheval de Troie" ou de "cinquième colonne" à l'envers ! La générosité — pas toujours gratuite, comme en témoigne l'argumentation en faveur de l'intégration — amène souvent à verser dans la mythologie, et parfois dans la mystification nécessaire à toute démarche idéologique, pour donner du migrant une image idyllique qui ne correspond pas, et ne peut pas correspondre, à la réalité. On a tendance à le présenter uniquement sous ses aspects positifs et sympathiques — le "bon" et "pauvre" étranger qui fait le travail dont personne ne veut, qui ne fait de mal à personne et qui est toujours la victime — alors qu'il est, comme tout le monde, capable du meilleur et du pire. C'est comme si on avait besoin d'en faire un ange pour lui manifester une quelconque solidarité ! On dirait que le migrant n'est pas un être humain : bon ou/et salaud, il a des droits qu'il faut respecter, et des obligations qu'il doit remplir comme tout le monde, ni plus ni moins ! Outre le manque de crédibilité inévitablement inhérent à toute forme d'idéalisation, celle-ci finit toujours par produire l'effet inverse. Lorsqu'on se rend compte que celui qu'on idéalise ne correspond pas toujours — heureusement pour lui — à l'image qu'on s'en fait, on se sent déçu. Si l'on ne réalise pas l'origine de la déception, et à force d'être déçu, on cesse d'y voir un ange et on finit pas le diaboliser ! C'est précisément ce qui arrive à un nombre (hélas toujours plus grand !) dans le camp traditionnel de la générosité à l'égard du migrant. Certains commencent par pousser l'"hospitalité" jusqu'à lui demander de faire preuve de bonne volonté pour s'intégrer, d'oublier un peu ses origines, d'être comme "tout le monde", pour exiger ensuite qu'il prouve son amour, sa fidélité et sa reconnais-

sance à la société qui a “ouvert ses bras” pour accueillir les ... siens (de bras !) (3). Des “plus intégrés que moi tu meurs !” vont jusqu’à préconiser, en son honneur, des rituels d’ “initiation” et de “communion républicaine” pour marquer sa “naissance à sa nouvelle vie” s’il fait la démarche, et surtout s’il remplit les conditions, de devenir “national” ! (4). D’autres, parlent de lui faire signer un engagement de respecter, lui et sa progéniture, les lois du pays et de l’expulser si cet engagement n’est pas honoré, par lui ou par un membre de sa famille ! (5) Il faut bien lui faire comprendre qu’il est dans un “Etat de droit”, non ?!

Lorsque l’intégration se révèle difficile et coûteuse, on finit par craquer ! la générosité et l’hospitalité ont des limites ! Alors des voix — et non des moindres ! — se lèvent, dans le même camp traditionnel de la générosité, pour rappeler la nécessité de respecter un certain “seuil de tolérance” ! (6). On “ne peut (tout de même !) pas accueillir toute la misère du monde” ! (7). Le migrant devient, y compris aux yeux d’une partie de ceux qu’il a pris l’habitude de considérer comme des amis qui ne lui marchandent pas leur solidarité, l’intrus qui doit se faire petit, accepter son statut de “toléré” ou faire ses valises.

Les “plus généreux” ne se distinguant plus assez des “moins généreux”, ceux-ci se mettent à parler d’ “invasion” (8), de mœurs et d’ “odeurs” (9) qui choquent la sensibilité des électeurs... — pardon ! je voulais dire des “nationaux” ! —. C’est d’autant plus inadmissible que les coupables de ces atteintes à l’es-

pace et à la sensibilité des “nationaux” abusent des règles de l’hospitalité au point de devenir une trop lourde charge avec tout ce qu’ils touchent au titre des indemnités de chômage, des allocations familiales, des aides au logement, etc. De là à préconiser, et organiser, des “charters” (10), à renvoyer, après qu’ils ont expiré leur peine, dans “leurs” pays de jeunes délinquants — dont la plupart ne connaissent comme pays que celui dont on les expulse —, à multiplier les obstacles pour décourager toute démarche d’intégration — y compris pour la procédure de naturalisation —, pour empêcher le regroupement familial ou le simple droit de visite d’un conjoint, d’une mère, d’un père, d’un enfant, d’un proche ou d’un lointain parent ou ami... il n’y a qu’un pas que les “Etats de droit” dans les “pays des droits de l’Homme” ont franchi sans grande gêne ! Derrière chaque migrant on voit une filière de nouveaux immigrés clandestins, un trafiquant de drogue, un proxénète, un violeur, un voleur, un plus ou moins grand délinquant, un sidaïque ou un terroriste. Ainsi, dans le traité de Maastricht comme dans les accords de Schengen, les problèmes relatifs à l’immigration sont précisément, et comme par hasard, associés aux questions de la lutte contre la drogue, la criminalité internationale et le terrorisme (11) !

Que reste-t-il aux plus xénophobes ? Le thème de la “préférence nationale” ? C’est à peine si on ne leur dispute pas ! Certaines villes refusent d’accueillir de nouveaux “étrangers” sur leur territoire allant jusqu’à “préempter” les logements mis en vente pour empêcher leur achat par un migrant de fait ou d’origine.

Pendant ce temps, d’autres villes s’emploient à les dénicher des quartiers populaires dans lesquels ils ont réussi à se faire — et à quel prix ? — un trou, sous prétexte de rénovation, de réhabilitation, de lutte contre la délinquance, les ghettos, et l’insalubrité ! Après cela, on se défend de toute connivence avec les forces de la xénophobie et de la haine raciste ! C’est vrai qu’on continue à distinguer, contrairement au discours de ces forces brutes, le migrant régulier dont on doit encourager l’intégration ou/et le retour chez lui, du migrant



irrégulier auquel il faut faire la chasse, y compris par des moyens “exceptionnels” qui ne font aucun cas des droits de l'Homme et des procédures régulières. C'est vrai aussi qu'on ne demande pas de remettre en cause les acquisitions de nationalités, même si on préconise une révision de la loi pour remplacer le “droit du sol” par le “droit du sang” là où ce n'est pas déjà le cas. C'est vrai encore qu'on résiste — avec plus ou moins de conviction et de détermination — à la tentation de généraliser les discriminations de droit dans certains domaines (notamment des droits politiques comme le droit de vote), selon la nationalité, au domaine des droits socio-économiques — sécurité sociale, retraite, allocations familiales, chômage, etc.” — comme le demandent les mouvements d'extrême droite ; de même qu'on dénonce les actes de violence raciste. Malgré cela, on assiste à une banalisation de certaines formes de discriminations qui laisse le migrant perplexe. Originnaire de pays où l'on fait peu de cas du droit et des droits de l'Homme, il se retrouve dans un Etat de droit où les droits de l'Homme sont des principes constitutionnels pour lesquels on va jusqu'à intervenir dans d'autres pays, mais qu'on bafoue quand il s'agit de lui !

Lorsqu'en plus le migrant se trouve être un Maghrébin en France, ou un quelconque originaire de la rive Sud et Est de la Méditerranée, vivant dans un pays de la rive Nord-Ouest de la même mer, les images qui servent de prétexte à son rejet, prennent des couleurs plus agressives ! On mobilise pour cela, tous les contentieux historiques, depuis les antiques Guerres Puniqes, jusqu'aux manifestations les plus récentes de l'hostilité, réelle ou/et supposée, de la rive Sud — assimilée sans nuances à l'arabo-islamisme — vis-à-vis de l'Europe, en passant par toutes les “croissanades” et toutes les “croisades” du Moyen Age, la guerre d'Algérie, la nationalisation du Canal de Suez et des compagnies pétrolières, les attentats contre les intérêts de tel ou tel pays occidental attribués — à tort ou à raison — à telle ou telle partie arabe ou musulmane, etc.

Aux images rattachées au statut de tout migrant, s'ajoutent celles du musulman irréductible et inassimilable. Si certains restent au niveau du simple scepticisme quant aux chances de son intégration en raison de sa culture antinomique avec les valeurs “judéo-chrétiennes” de la civilisation occidentale ; d'autres voient dans la renonciation à cette culture une condition indispensable à l'intégration. Le problème

des jeunes des banlieues est, nous dit-on, celui de “l'Islam refoulé” en eux, islam qui serait “la plus inconciliable”, “la plus incompatible”, et “la plus antinomique” de toutes les religions avec “la modernité et les droits de l'Homme” pour reprendre les termes du “curé refoulé” au fond d'un ancien responsable de l'Office des Migrations Internationales d'un Etat très soucieux des droits de l'Homme (12). De là à voir dans le migrant qui a le malheur de cumuler, en plus, la tare d'être Arabe et/ou musulman, un danger et une menace pour la société d'accueil, il n'y a qu'un petit pas que beaucoup n'hésitent pas à franchir soit avec naïveté et bonne foi, soit avec beaucoup d'arrière-pensées. En tant que musulman, il ne peut être qu'un fanatique animé par l'esprit du “jihâd” comme le furent ses ancêtres avant qu'ils ne soient refoulés par Charles Martel puis par les Croisés. A ceux qui en doutent, il suffit de rappeler les images et les discours agressifs des intégristes musulmans présentés, trop souvent — y compris par des spécialistes de la science prospère qu'on appelle “islamologie” (13) — comme l'expression la plus fidèle de l'esprit de leur religion. L'image de l'“invasion” se double de celles de la haine, de la “razzia” et de la volonté de nuire jusqu'à l'annihilation, que cette religion réserve à tous ceux qu'elle n'arrive pas à convertir ou à réduire au statut discriminatoire de “dhimmi”. L'image du “cheval de Troie”, et de la “cinquième colonne” prend ici une signification toute particulière. L'enjeu est ici civilisationnel et historique et pas seulement conjoncturel ! Pour les uns, c'est l'identité séculaire “indo-européano-judéo-chrétienne” de la société qui est en question ; pour d'autres, c'est la modernité, avec ses valeurs et ses principes fondés sur la laïcité, la démocratie et les droits de l'Homme, qui est en danger ; pour une troisième catégorie, c'est de tout ceci qu'il s'agit, avec ce que cela suppose comme incohérences, et comme élucubrations pour réaliser la prouesse d'une synthèse indo-européano-judéo-chrétiano-libéralo-socialo-laïque menacée par l'arabo-islamisme ! C'est que l'islam est devenu, pour beaucoup, l'indispensable AUTRE dont on a besoin pour remplacer le communisme ! La construction européenne est confrontée à “trois défis”, nous dit l'ancien Ministre des Affaires Etrangères J.F. Poncet : un défi écologique (décidément, les hommes politiques n'ont pas fini de succomber au charme ravageur de l'écologisme !), un défi économique (dont l'aire géo-culturelle coïncide, bizarrement, avec celle du mythique spectre du “péril jaune”) et “un défi idéologique, l'islam” (14) ! Il est loin le temps où “le spectre” qui



“hantait l’Europe” s’appelait “le communisme” ! A chaque “ordre” son (ou ses) spectre(s) !

Ces images, nourries par l’actualité, viennent donner des couleurs nouvelles et renouvelées aux autres images, aussi anciennes que contradictoires, de la “résignation fataliste”, du “travail”, du “rendez-vous” et du “téléphone arabe”(s), auxquels s’ajoutent de nouvelles “qualités” comme le vol, la fourberie, la saleté que l’ “arabo-musulman” est venu disputer au Gitan, au Juif, au Rital, au Nègre...

Le migrant comme l’Autre de sa société d’origine

Dans la société d’origine, le migrant n’est pas toujours mieux traité que dans la société d’accueil. Certes, l’une des premières images qu’on en a consisté à y voir un chanceux qui a pu partir à temps pour se trouver au moment qu’il faut du bon côté ! Pour la masse des sans-emploi et sans perspectives, qui regrettent de ne pas être partis avant que ne se ferment les frontières des sociétés de l’abondance devant les ressortissants des pays pauvres, le migrant est en effet un chanceux qui est d’autant plus envié et jalouxé qu’il donne l’impression de ne pas mesurer son bonheur.

Mais cette image du “chanceux qui ne réalise pas sa chance” a son revers : la responsabilité, dont on l’accuse, quant à la fermeture des portes face à ses compatriotes ! On lui en veut à lui plus qu’aux autorités

des pays de l’immigration ! S’il avait respecté les règles de l’hospitalité, s’il s’était fait petit comme on devrait se comporter quand on est étranger, s’il n’était pas “voleur”, “trafiquant”, “proxénète”, etc. s’il n’avait pas “trop tiré sur la corde” des aides et des prestations de toute sorte, s’il n’avait pas eu des comportements qui donnent une mauvaise image des “siens” et de son pays d’origine, s’il avait continué à travailler comme il faisait au départ et comme on l’attendait de lui, bref s’il n’était pas égoïste et s’il avait pensé aux “autres”,

peut-être qu’on n’aurait pas fermé les frontières ! L’opinion de la société d’origine reprend à son compte les images négatives que la société d’accueil a du migrant. Les deux sociétés s’identifient l’une à l’autre et rejettent l’élément qui leur est commun en l’identifiant simultanément comme l’AUTRE qui n’est pas chez lui et qui ne se comporte pas en conséquence ! Pour des mobiles différents, elles se reconnaissent dans la même logique qui exige de l’AUTRE, en tant qu’étranger, de respecter les règles de l’ “hospitalité”, de se faire petit ou de faire sa valise ! Des deux côtés, le migrant sert de bouc émissaire remplissant ainsi l’une des fonctions essentielles de l’AUTRE ; celle qui consiste à lui faire endosser la responsabilité de tous les problèmes, de tous les malheurs : “C’est la faute de l’AUTRE”, n’est-ce pas ?!

Ce que la société d’origine attend du migrant c’est de faire honneur à son pays et aux “siens”. Il doit en donner une bonne image qui leur ouvre la porte du pays d’accueil, pour leurs marchandises tout comme pour de nouveaux candidats à l’émigration. Il doit aussi, par son comportement exemplaire, par son acharnement au travail, par son abnégation, par l’image qu’il doit donner de son pays et de sa culture, inciter les autres à se rendre “chez lui” comme touristes, mais aussi pour y investir. Là aussi on lui réserve le rôle d’ “ambassadeur” ! Certains vont jusqu’à lui préconiser le rôle de “tête de pont” dans le camp adverse, de “lobby” au service des intérêts de sa “communauté” d’origine à l’instar du “rôle joué par les Juifs en faveur d’Israël”.

Pour cela, on n'arrête pas de lui demander la chose et son contraire. Il faut qu'il s'incruste dans le pays où il a émigré mais il ne doit pas s'y intégrer totalement et perdre toute attache avec les pays d'origine ! Il doit renoncer à tout projet de retour définitif et se faire suivre par le maximum de membres de sa famille ; mais il doit investir le maximum de ses revenus là où on lui demande de ne plus revenir ! Il doit se faire accepter dans la société d'accueil en se conformant à ses normes, ses valeurs, ses lois et son mode de vie ; mais il doit servir les intérêts de son pays d'origine, et rester fidèle à sa culture. Bref, on lui demande de vivre dans un pays, sans s'y investir et sans rien y investir, et on lui demande, tout autant, de ne plus mettre les pieds, sinon pour des vacances, dans l'autre pays mais de tout y investir : ses revenus, son affect, et tout ce qui peut donner sens à son existence ! "Reste là-bas et envoie ton fric et, si possible, celui des autres !" Si, par malheur, il montre une quelconque défaillance dans la satisfaction de ces exigences paradoxales, il devient un renégat, un égoïste qui ne pense qu'à ses intérêts immédiats et néglige ceux de sa "communauté" et de "son pays", un "acculturé" oublieux de ses origines, un "honteux traître", etc.

Ainsi, à l'image du "chanceux" envié — par ceux qui ne peuvent plus partir, même en tant que "touristes" — succèdent, en s'y superposant, toutes les images négatives et méprisantes pour le "plouc" "parvenu" qui "se croit arrivé" et qui a oublié ses origines de "paysan crasseux et ignorant", etc. Il est le "mazigri", le "khourouto", celui qui n'est plus de nulle part — "lâ dîn la milla" (ni religion, ni communauté !) —, l'oiseau qui a voulu imiter la démarche d'un autre et qui en a oublié la sienne sans pour autant réussir l'autre, celui qui incarne tous les défauts du "parvenu" tels que les décrit Molière dans le Bourgeois Gentilhomme ou la troupe tunisienne du Théâtre Nouveau dans Le Maréchal.

La façon avec laquelle le migrant essaie de faire face à ces images négatives en étalant — souvent avec une maladroite arrogance — les signes extérieurs de sa "réussite", en opposant au mépris dont il est l'objet un mépris équivalent, sinon supérieur, ainsi que les différentes maladroites inhérentes au comportement de toute personne qui vit une mutation qu'elle ne maîtrise pas et dont elle n'est pas tout à fait consciente, ne font que renforcer ces préjugés, aggravent les malentendus entre lui et sa société d'origine et conduisent souvent à des situations dramatiques.

Là aussi, lorsque le pays d'origine et la société d'accueil se trouvent de part et d'autre de la Méditerranée, le migrant paye le prix des relations passionnelles entre les deux rives. Au Nord, il est perçu à travers ce qu'on attribue au Sud. Au Sud, son image se trouve ternie, ou édulcorée, par ce qu'on reproche, ou ce qu'on envie, au Nord. Selon l'humeur du moment et selon l'état des relations entre les deux rives, il peut être, alternativement ou simultanément, l'objet des meilleurs et des pires sentiments. Il est tantôt apprécié et envié pour son "occidentalisation", perçue comme une promotion, un accès à un mode de vie et un modèle socio-culturel jugés supérieurs. Tantôt, il est méprisé, haï, rejeté et frappé d'anathème pour la trahison que représente cette même "occidentalisation". Dans la situation actuelle des relations entre les deux rives de la Méditerranée, tout écart par rapport à ce qui est considéré la norme identitaire de la société d'origine, est souvent jugé comme une perte d'identité, voire comme une hérésie d'autant plus inacceptables que la civilisation européenne est perçue, selon une certaine vision des choses, comme une "civilisation matérielle" "sans valeurs" et incapable de se comparer à l'islam ! Eh oui ! Le narcissisme, les préjugés qui lui sont inhérents, et les certitudes sur lesquelles il se fonde, sont partout les mêmes ! Malheur à celui qui se trouve, comme le migrant, dans la situation, même involontaire et inconsciente, de les mettre en doute ! On ne badine pas avec l'amour-propre — surtout quand il se trouve, comme dans tous les discours identitaires, mal placé — d'une société à laquelle on est rattaché ! Le crime de Salman Rushdie n'est pas tant d'avoir blasphémé — d'autres l'ont fait avant lui — mais de l'avoir fait chez l'AUTRE, dans la langue de l'AUTRE et à un moment où l'on se trouve en conflit avec ce même AUTRE ! Le migrant qui ne comprend pas ces enjeux et qui ne se comporte pas en conséquence, volontairement ou involontairement, consciemment ou non, s'expose au même anathème que Salman Rushdie, au même rejet que les Harkis, à la même vindicte que tous ceux qui trahissent leur camp et se laissent séduire par l'AUTRE !

Son problème, son drame, c'est qu'on exige de lui une telle fidélité par rapport à son pays et à sa culture d'origine, en même temps qu'on exige de lui, non seulement de continuer de vivre dans la société contre laquelle on le met en garde, mais aussi de se comporter d'une manière qui le rende acceptable et qui ne soit pas un prétexte éventuel à la fermeture des frontières

devant les “siens” ! Par ailleurs, ce qu'on n'en sait pas, ou ce qu'on ne cherche pas à savoir, c'est que la société d'accueil, pour accepter sa présence, exige de lui la même chose : sinon sévir, du moins ne pas nuire à ses intérêts ; sinon adhérer complètement, du moins d'adapter et se conformer à ses normes, à ses lois et à ses valeurs ; sinon renier, du moins relativiser ses attaches politiques et culturelles avec sa société d'origine ne serait-ce que pour ce qui est jugé, à tort ou à raison, incompatible avec la vie en son sein.

Tout le monde exige de lui la chose et son contraire ; personne ne veut se mettre à sa place — et pour cause ! — et ne cherche à voir si ce qu'on lui demande est vraiment raisonnable, s'il est possible d'exiger de quelqu'un qui appartient, de fait et malgré lui, à deux sociétés ce qu'on peut légitimement demander à un citoyen qui n'a pas ce problème de double appartenance. Or, c'est de cela qu'il s'agit dans la situation d'un migrant, quel qu'il soit et quelles que soient les deux sociétés qui se le déchirent et se le rejettent en même temps !

Des paradoxes des regards croisés aux dilemmes du migrant

Chacune des deux sociétés, auxquelles il appartient, demande au migrant de tenir compte de ses intérêts et de satisfaire ses exigences sans tenir compte de ce que lui demande, ou pourrait lui demander, l'autre. Les deux sociétés ont, de lui, des images conditionnées par la vision qu'elles ont l'une de l'autre, par les relations et par les intérêts qui les lient ou les opposent depuis des siècles, sinon depuis des millénaires. Souvent, tout en le soumettant à des exigences contradictoires, les deux sociétés révèlent une identité profonde, non seulement au niveau des logiques et du contenu de ces exigences, mais aussi au niveau des images véhiculées par rapport au migrant en tant qu'il est l'AUTRE qui dénote, qui dérange et qui sert de bouc émissaire. En fait, pour l'essentiel, les deux sociétés ne divergent qu'au niveau du sens géométriques de ce qu'elles lui demandent : Chacune lui demande la même chose mais pour elle. S'il marche, il a droit à la satisfaction et à la reconnaissance de l'une ; mais il se trouve par la même occasion exposé à la colère et au rejet de l'autre. Méritant d'un côté, il ne peut être qu'ingrat et traître de l'autre. S'il refuse le chantage et essaie de ménager “la chèvre et le chou”, comme on a souvent tendance à faire lorsqu'on est

assis “entre deux chaises”, il a plus de chance d'être maudit et rejeté par tout le monde, que d'être compris.

Ce qui complique les choses, c'est que son choix est souvent inversement déterminé par l'endroit où il se trouve : dans la société d'accueil, il a tendance à s'identifier à sa société d'origine ; de retour dans celle-ci, il est plus porté à faire valoir ses attaches avec sa société d'adoption ! Par-delà l'aspect anecdotique et sympathique de cette manière de se positionner — qui a au moins le mérite de ne pas “caresser dans le sens du poil” —, nous avons là une manifestation spontanée du fonctionnement normal du couple altérité-identité : On ne se reconnaît, on ne s'identifie, que par opposition à un autre qui est là, en face et qu'on reconnaît simultanément sous le signe de l'altérité — par rapport à soi — et de l'identité — par rapport à un tiers — avec lequel on forme un NOUS — que le SOI et l'AUTRE se reconnaissent comme tels ! Lorsque le migrant se trouve dans la société d'accueil identifié comme étant un étranger, comme l'autre venu d'ailleurs, il a besoin de sa société d'origine pour savoir et dire qui il est, pour se reconnaître et se faire (re) connaître comme une identité (un soi) qui a sa consistance face à l'autre que représente, dans ce cas, la société d'accueil. C'est pourquoi, inconsciemment, et même s'il n'en a ni la volonté ni la conviction, il reprend à son compte les images, les jugements et les attitudes de la société d'origine par rapport à la société d'accueil. Il se surprend parfois, quand il en a la lucidité suffisante, en train de défendre des positions et des conceptions qu'il aurait vigoureusement rejetées s'il était dans son pays d'origine. Au contraire, lorsqu'il se retrouve dans celui-ci, la société d'accueil lui sert de référent identitaire par rapport à tout ce qui l'oppose à ses “compatriotes”. Là aussi, inconsciemment, il se retrouve en train de reproduire, par rapport à “sa” société d'origine, toutes les images et toutes les idées qu'en a “sa” société d'adoption : il se surprend en train de défendre celle-ci face aux critiques que lui adresse les siens, et soutenir des points de vue qu'il aurait rejetés s'il n'était pas du même côté de la mer.

Pour beaucoup moins que cela, beaucoup de personnes deviennent schizophrènes et s'en retrouvent dans des asiles psychiatriques. Lorsqu'on réalise tous les chantages et enjeux auxquels le migrant se trouve exposé, tous les dilemmes qu'il vit, toutes les contradictions qu'il doit gérer, on ne peut que le féliciter et s'étonner du caractère limité des dégâts qui en résultent pour sa vie et pour celle des siens. Pour compren-

dre cette capacité à assumer les paradoxes d'une telle situation, il faut rappeler l'extraordinaire faculté d'adaptation dont fait montre cette espèce exceptionnelle de "mutants" que sont les migrants. L'une des facettes de cette capacité d'adaptation et celle qui les amènent à tout relativiser. Plus que tout autre, le migrant est l'être du relatif. Sa schizophrénie de fait a, au moins, cet avantage de lui permettre de vérifier, non sans en payer le prix, le caractère relatif des valeurs et des "vérités" qui fondent et opposent les identités culturelles. Même s'il semble prendre part, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, au jeu des oppositions identitaires, il est, par la force des choses, celui qui y croit et s'y implique le moins : Il en va de sa condition même de migrant. Tant qu'il ne renonce pas à cette condition, tant qu'il y tient, pour une raison ou pour une autre, il sent comme un besoin vital de ne pas trop se laisser aller à ce jeu. En fait, son désir profond, qui correspond du reste à son intérêt objectif, même s'il n'arrive pas toujours à le formuler, c'est que "ses" deux sociétés trouvent un terrain d'entente qui lui permette de revendiquer sa double appartenance sans qu'il soit rejeté par l'une ou l'autre. C'est ce qui le porte à jouer constamment "l'avocat du diable". En attendant l'avènement de cette entente, désespérément espérée, il la réalise à sa manière, avec plus ou moins de cohérence, plus ou moins de bonheur et plus ou moins consciemment, en lui-même par la relativisation, de fait, de ce qui oppose "ses" deux sociétés.

Cette relativisation lui permet de jouer sur les contradictions de chacune d'entre elles tout comme sur celle qui les opposent. En effet, le migrant n'est pas toujours — fort heureusement ! — la pauvre victime des paradoxes. Il sait, et il aime bien — comme toutes les victimes — en jouer pour en tirer profit. Plus ou moins consciemment, avec plus ou moins de malice et de réussite, il renvoie les deux sociétés à leurs contradictions, exploite les failles de leurs systèmes, et tourne en dérision leurs certitudes en y laissant lui-même, bien sûr, des plumes. C'est, entre autres, ce qui lui permet de continuer à donner un sens à une vie qui serait, sans cela, absurde et invivable. On peut toujours déplorer, d'un côté ou de l'autre, les vices d'une telle attitude, les inconséquences, l'irresponsabilité et tous les maux qui en résultent : le migrant aura raison de rétorquer : qu'a-t-on fait, d'un côté comme de l'autre, pour qu'il en soit autrement ?

(1) Voir à ce propos l'argumentation du Centriste Français B. STASI dans son livre *L'immigration une chance pour la France* (Ed. Laffont, Paris 1984). L'argumentation de B. STASI est reprise par des gaullistes comme M. HANNOUN, l'ancien ministre, L. STOLERU, et par un grand nombre de ceux qui rejettent, à gauche et à droite, toute connivence avec le discours de l'extrême droite sur cette question.

(2) Ibid

(3) Un responsable régional du Parti Socialiste Français est allé dans ce sens jusqu'à exiger des arabes vivant en France de soutenir la politique "du Président" lors de l'opération "Tempête du Désert" sinon "leur place n'est pas sur le sol national" ! Un quotidien de droite a commenté, malicieusement, cette mise en garde en disant "on croyait que tels propos étaient réservés à monsieur Le Pen !" Il faut préciser qu'il s'agissait là de propos de campagne électorale que le malheureux responsable socialiste croyait pouvoir remporter sur le dos du grand nombre d'arabes de sa circonscription ! Non seulement il a perdu l'élection — ce dont personne d'autre que lui ne doutait — mais il a perdu aussi le peu d'âme et d'estime que ses amis lui accordaient encore !

(4) Proposition faite par le Ministre français de l'Intégration Kofi Yamgnane qui est d'origine togolaise.

(5) L'une des propositions du très intégré président de France Plus, A. Dahmani dans le journal Libération du 11/12/1991.

(6) Expression de F. Mitterrand que D. Cohn Bendit a considérée comme la plus grande victoire que Le Pen pouvait espérer ! J'espère qu'il (D. Cohn Bendit, pas F. Mitterrand !) ne se trompe pas !

(7) Expression de l'ancien Premier Ministre et "candidat naturel" du Parti socialiste français à la prochaine élection présidentielle, M. Rocard.

(8) Selon les termes de l'ancien Président de la République française, V. Giscard d'Estaing.

(9) Propos de l'ancien Premier Ministre et du Chef du RPR, J. Chirac.

(10) Comme l'a fait Charles Pasqua du temps où il assumait, de manière très musclée, les fonctions de Ministre de l'Intérieur de la "cohabitation", et comme l'a préconisé E. Cresson du temps où elle assumait, trop virilement, les fonctions de Premier Ministre !

(11) Voir le Titre VI, articles K1 à K9 du Traité de Maastricht, les articles 7, 9, 17, et 70 de l'accord de Schengen (de 1985) et plus particulièrement les années 1 et 2 de cet accord qui comportent une liste de 39 à 100 — respectivement — pays qui posent des problèmes du point de vue "des flux migratoires" et des risques point de vue de la sécurité ; voir aussi la convention d'application de cet accord signée le 19.6.1990.

(12) Le célèbre J.Cl. Barreau, auteur de deux pamphlets où il expose ses vues sur l'islam et sur l'immigration. Pour les expressions auxquelles il est fait allusion ici, voir Libération du 26/9/91.

(13) J'ai eu l'occasion de montrer la connivence entre les lectures islamistes les plus intégristes, celles de certains islamologues et les discours xénophobes de l'extrême droite occidentale quant à la présentation de l'islam : voir à ce sujet la première partie de *Islamisme, laïcité et droits de l'Homme*, Ed. L'Harmattan, Paris, 1991, et *L'islamologue perverti par l'islamisme*, in Les cahiers de Tunisie (n°de 1987).

(14) Dans un article paru dans Le Monde en Mai 1990.